

COMMUNAUTE
DE COMMUNES
DU PAYS DE
SAINT-YRIEIX

DELIBERATION DU CONSEIL
COMMUNAUTAIRE n°2022-133

L'an deux mille vingt deux, le 13 décembre à 18 h

Le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes du Pays de SAINT-YRIEIX, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, sous la présidence de Monsieur **Daniel BOISSERIE**.

Date de convocation du Conseil Communautaire : 7 décembre 2022

Nombre de délégués :

- en exercice : 29
 présents : 23
 votants : 27

PRESENTS : M. Patrick DARY, M. Philippe SUDRAT, M. Pierre MILLET-LACOMBE, M. Pierre ROUX, M. François BOISSERIE, M. Jean-Claude FRACHET, Mme Muriel DESMOULINS, Mme Annick HUCHET, M. Francis DELORT, Mme Marie Madeleine LORIN, Mme Delphine PERRIER-GAY, Mme Céline BOYARD, M. Ludovic TURPIN, Mme Monique PLAZZI, M. Laurent GORYL, Mme Catherine L'OFFICIAL, Valérie Isabelle BONIN, M. Jean-Claude DUPUY, Mme Sandrine FUSADE, M. Francis CUBERTAFON, Mme Pascale BRACHET et M. Alain BLONDY conseillers communautaires.

ABSENTS Excusés : M. Pierre VERGNOLLE, M. Roland POURCHET, Mme Christiane BARRY, M. Jacques BLONDY, M. Patrice DELAGE, Mme Annie ARNAUD, Mme Stéphanie TOESCA.

Pierre VERGNOLLE donne pouvoir à Laurent GORYL
Roland POURCHET est suppléé par Muriel DESMOULINS
Patrice DELAGE donne pouvoir à François BOISSERIE
Annie ARNAUD donne pouvoir à Jean-Claude DUPUY
Stéphanie TOESCA donne pouvoir à Valérie Isabelle BONIN

SECRETAIRE : François BOISSERIE

OBJET :

Cinéma AREVI
Mise à jour de la grille
tarifaire

Rapporteur : P. MILLET LACOMBE

Considérant que le Cinéma AREVI participe à certains dispositifs nationaux d'éducation à l'image ou de promotion du cinéma dont les tarifs ont évolué ;

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE, après en avoir délibéré à l'unanimité, **approuve** l'actualisation de la grille tarifaire du Cinéma AREVI à compter du 1^{er} janvier 2023 telle que jointe en annexe aux présentes.

Le secrétaire

F. BOISSERIE

Au registre sont les signatures
Pour extrait certifiée conforme,
Le Président

D. BOISSERIE



Accusé de réception en préfecture
087-248700189-20221213-DC2022710333-DE
Date de télétransmission : 16/12/2022
Date de réception préfecture : 16/12/2022

Le Président :

- certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire du présent acte ;
- informe que le présent acte peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Limoges dans un délai de 2 mois à compter de sa publication.

Cinéma AREVI

Grille tarifaire en vigueur à compter du 1^{er} janvier 2023

	Tarifs
Plein tarif	6,90 €
Tarif réduit pour tous le mercredi et le lundi	5,80 €
Etudiants, moins de 18 ans, lycéens, chômeurs (sur justificatif)	5,80 €
Moins de 14 ans	4,50 €
Tarif CAV du lycée Darnet (sur présentation d'une carte avec photo, et hors temps scolaire)	2,90 €
Majoration 3D (pour tous les tarifs)	1,50 €
Opération spéciales (soirée)	5,00 €
Tarif de groupe (plus de 15 personnes) :	4,80 €
<u>Tarif scolaire :</u>	
- groupe maternelle et primaire	3,20 €
- groupe lycée et collègue	3,90 €
- groupe CAV du lycée Darnet (sur temps scolaire)	2,50 €
Tarif centre aéré	3,90 €
<u>Abonnement :</u>	
- Achat de la 1 ^{ère} carte	2,00 €
- Recharge de 10 places (validité de 12 mois)	55,00 €
- Recharge de 5 places (validité de 5 mois)	27,50 €
<u>Retransmission d'évènements (exemple : spectacle)</u>	
- Théâtre – Plein tarif	15,00 €
- Opéra / ballets - Plein tarif	12,00 €
- Opéra / ballets / théâtre - Tarif réduit	10,00 €
Ciné-goûter	4,50 €

Opération Collège et Lycée au Cinéma	Selon les tarifs nationaux en vigueur (à titre indicatif : 2,50 € actuellement)
Opération Ecole au Cinéma	Selon les tarifs nationaux en vigueur (à titre indicatif : 2,50 € actuellement)
Festival TELERAMA	Selon les tarifs nationaux en vigueur (à titre indicatif : 4,00 € actuellement)
Printemps du Cinéma	Selon les tarifs nationaux en vigueur (à titre indicatif : 4,00 € actuellement)